

Message relatif à la mise en zone 30 km/h de la Route de Chavully

La Route de Chavully, située entre les routes de Chantemerle et de la Chenevière, dessert directement le nouveau Complexe scolaire de Chavully (CSC), lequel a ouvert ses portes le 24 août dernier pour y accueillir 320 élèves. Compte tenu de ce développement et de la sécurité dont les (très) jeunes utilisateurs de ce complexe doivent pouvoir bénéficier, la Commune de Granges-Paccot a décidé d'y aménager une zone de modération à 30 km/h complétant les zones 30 km/h déjà existantes.

Les mesures de signalisation et de génie civil ont été mises à l'enquête par la Commune de Granges-Paccot et publiées dans la Feuille officielle du canton de Fribourg du 7 juillet 2017. Le dispositif de modération de trafic sera accompagné de la mise en conformité des arrêts de bus desservant également le CSC. Celui vers Givisiez sera réalisé en continuité de la place de parc de Chavully récemment agrandie et celui vers Fribourg sera reculé, les arrêts devant se faire face.

L'étude réalisée par le bureau CSD Ingénieurs SA à Granges-Paccot a permis l'élaboration du devis suivant :

Aménagement de la zone 30 km/h de Chavully et mise en conformité des arrêts de bus				
Elaboration du projet et étude de circulation			CHF	29'000.00
Génie civil			CHF	52'000.00
Signalisation et marquage y compris le revêtement couleur « Granoplast »			CHF	57'000.00
Abris-bus			CHF	19'000.00
Direction des travaux			CHF	13'000.00
Divers et imprévus			CHF	15'000.00
TVA et arrondi			CHF	15'000.00
TOTAL TTC			CHF	200'000.00

Proposition du Conseil communal

Le Conseil communal demande l'octroi d'un crédit d'investissement de **CHF 200'000.00** pour la mise la mise en place des différentes mesures d'aménagement d'une zone 30 km/h sur la Route de Chavully et la mise en conformité des arrêts de bus. Le financement de cette dépense sera assuré par un prélèvement sur les fonds propres et les recettes courantes de la Commune.

Au nom du Conseil communal :

L'Administrateur



Claude Robatel



Le Syndic



